

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle Paul Cézanne
Salon-de-Provence (Bouches du
Rhône - 13)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0132159B_RNPP






Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle Paul Cézanne Salon-de-Provence (Bouches du Rhône - 13)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0132159B_RNPP

ERG 12ME031Aa	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	A. PIGHIERA : 	Chargé d'Affaires
Vérificateur	F. NESPOUX : 	Chef de projet
Approbateur	S. GORI : 	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle Paul Cézanne est localisée au n°175 Boulevard Paul Cézanne à Salon de Provence (13). L'ETS est implanté en partie centre Nord-Ouest de la commune, dans un secteur résidentiel (maisons individuelles d'habitation) et proche d'une zone agricole (à l'Ouest).

L'école maternelle, propriété de la ville de Salon de Provence, accueille environ 80 enfants entre 3 et 6 ans et comprend actuellement :

- Un premier bâtiment sur un seul niveau, sans vide sanitaire, localisé au Nord de l'ETS, constitué de l'administration, des salles de classes et du réfectoire,
- Un second bâtiment reposant sur un vide sanitaire et sur un seul niveau, comprenant un logement de fonction accueillant des adultes et des enfants ; localisé en partie Sud de l'ETS ;
- Une cour extérieure recouverte par de l'enrobé en bon état;
- Deux espaces verts enherbés non clôturés et localisés le long des bordures Sud du site mais ces zones sont interdites d'accès aux enfants.

Au total, 80 enfants encadrés par un personnel éducatif et un logement de fonction.

Lors de la visite, il n'a pas été observé de jardin pédagogique.

Les bâtiments et les revêtements présentent un bon état général, excepté quelques zones de linoléum dans la salle des maîtres et quelques carreaux qui se soulèvent du fait du mouvement du sol dans la salle des activités.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été observé lors de la visite de site.

Résultats des études historiques et documentaires

C'est la proximité (superposition partielle ou contiguïté potentielle) de l'ETS avec un ancien dépôt de liquides inflammables (DLI) répertorié dans la base de données BASIAS (site BASIAS n°PAC1303083) qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que l'école a été construite en 1970 à un emplacement vacant. La configuration de l'ETS a peu évolué, depuis sa construction.

Les recherches ont montré que le dépôt de liquides inflammables (fuel domestique) n'est ni superposé, ni contigu à l'ETS mais situé à 80 m au Sud-Est.

L'implantation de la cuve de fuel domestique de 35 m³ a été réalisée en 1964 au Sud du jardin de la villa des pommiers. La cuve était aérienne.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

Le contexte hydrogéologique dans le secteur du site fait état de la présence d'une nappe circulant dans des colluvions, et rencontrée à faible profondeur (entre 1 à 4 m) dans le secteur de l'ETS. Le sens d'écoulement de cette nappe est supposé dirigé vers le Ouest / Sud-Ouest.

Aucune utilisation avérée de la nappe pouvant avoir influencé le sens d'écoulement n'a été recensée à proximité de l'établissement scolaire.

Le dépôt de fuel domestique (site BASIAS n°PAC1303083) est donc situé en latéral-amont hydraulique de l'ETS.

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle possédant également un logement de fonction, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Au regard de la typologie (cuve aérienne de fuel domestique contenant principalement des hydrocarbures relativement lourds) et de la taille de l'activité exercée par ce site ainsi que sa distance par rapport à l'ETS, le site BASIAS PAC1303083 (DLI) ne sera pas retenu comme pouvant influencer la qualité des milieux au droit de l'établissement scolaire.

- l'ingestion de sols par les enfants :

L'ETS n'est pas superposé au site BASIAS PAC1303083 et n'est pas situé à proximité d'un ancien site émetteur de poussières qui aurait pu influencer sur la qualité des sols superficiels au droit de l'ETS. Ce scénario ne sera donc pas retenu.

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est par conséquent pas retenue.

Par conséquent, aucun scénario d'exposition n'étant retenu, nous proposons de classer le site de l'école maternelle Paul Cézanne en **catégorie « A : Les sols de l'établissement ne posent pas de problème »**.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».